

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEPT DU MOIS D'OCTOBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux Conseillers le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 71

**Présidence de Monsieur Alain BLINETTE**, Président.

**Étaient présents** : N. DAGUET, J-M. CHAUDOT, X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, Ch. BON, D. JACQUET, D. RAILLARD, D. BERGEROT, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), J. PRUNEAU, Cl. DEMANGEON, Y. BERTHET (suppléant de J-F CERCLEY), Ph. LAMBERT, C. GUINET, R. BRESSAND, A. GABIOT (suppléant de M. LAMBERT), St. CATALOT, D. CHEMINOT, A. TODESCHINI, P. PAROT, Ch. LAURENÇOT, H. NAJI, M. BRETON, V. THOMAS, M. OLIVIER-PAQUIS, A. PAUFERT, J-C. GULOT, M. VASSILEV, C. DUREUX, M. VALLEE, Y. GUIGNOT, D. TARTRAT, M. BRACONNIER, D. THEVENOT, J-P. BONVALOT, G. DE GERAUVILLIERS, O. VUILLIER, F. LAGIER, F. HENNING, I. BOUCLANS, J-P. COURIOL, E. MANDIGON, A. BLINETTE, M. OUSSET, B. ROYER, J. CHENEVRIER, L. PECQUERY, R. ROUSSELLE, Cl. GAUTHIER, J-P. GEOFFROY, I. SCHNEIDER et J-L MEUNIER.

**Étaient absents représentés** : E. JEUDY (pouvoir à Ch. BON), A. NICOLLE (pouvoir à J. SACCOMANI), J-M. PAGEAUX (pouvoir à G. DE GERAUVILLIERS), J. DEBELLEMANIERE (pouvoir à Ch. LAURENÇOT), Ph. GHILES (pouvoir à M. BRETON), J. COLLINET (pouvoir à D. CHEMINOT), M-F MIALLET (pouvoir à A. PAUFERT), N. CAILLE (pouvoir à M. VASSILEV), J. CHAVECA (pouvoir à O. VUILLIER), J-P. SORNAY (pouvoir à Ph. LAMBERT).

**Étaient absents** : Th. SAVIN, Y. POIROT, S. ABBEY, C. DUVERNOY, J-C. VAGNER, J-N. ROUSSET, D. MOREAU.

Georges DE GERAUVILLIERS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approbation des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes  
Val de Gray**

**Pascal PAROT**, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et GEMAPI, rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Gray souhaite adopter un schéma directeur d'assainissement applicable à l'ensemble de ses 48 communes membres.

Dans ce cadre, il est nécessaire de réviser les zonages d'assainissement de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Val de Gray.

Le zonage d'assainissement est un document établi commune par commune, afin de définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement retenu.

En effet, pour chaque portion du territoire, il convient de définir si l'assainissement est collectif ou non.

Afin de rendre opposable ce schéma directeur, il conviendra de réaliser une enquête publique sur les choix de zonage opérés par la Communauté de Communes Val de Gray.

Préalablement au déroulement de cette enquête publique, il convient d'adopter par délibération les zonages d'assainissement retenus par la CCVG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes Val de Gray tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que le projet des zonages d'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur les 48 communes de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets, pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

**Alain BLINETTE**

